

## Fiche résumée : Comédien

### Métiers apparentés



Acteur de complément  
Acteur principal  
Artiste comédien  
Artistes dramatiques  
Artistes dramatiques / Acteur  
Artistes dramatiques / Artiste dramatique  
Artistes dramatiques / Comédien  
Artistes dramatiques / Figurant  
Comédien  
Doublure

### Codes

**CITP88** : 2455 **PCS-ESE 2003** : 354c **ROME1999** : 21211 **CITP2008** : 2655

### Descriptif

Il interprète des personnages dans des pièces de théâtre, dans des enregistrements radiophoniques, dans des films (téléfiction, fiction, publicité), et en post-synchronisation.

Il est souvent artiste complet : danseur, chanteur et même musicien.

Il peut être enseignant en milieu scolaire, au sein de diverses structures et/ou dans les centres de formation professionnelle.

Ce métier comporte la caractéristique essentielle de ne pas avoir d'horaires réguliers, ni de charge de travail régulière dans le temps. Certains acteurs, dans une même journée, peuvent être en tournage et sur scène, dans des lieux différents et/ou très distants.

### Caractéristiques Médico-professionnelles

#### Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **lieux pour les spectacles enregistrés** (éclairage artificiel, espace de travail sousdimensionné, bruit supérieur à 80 dB, éclairage éblouissant, espace de travail inadapté à l'activité, espace de travail avec sol encombré, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux)
  - **lieux pour les spectacles évenementiels** (bruit environnant de faible intensité, intempérie, espace de travail avec sol encombré, espace de travail inadapté à l'activité, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux,

éclairage artificiel)

- lieux pour les spectacles vivants (intempérie, bruit supérieur à 80 dB, espace de travail avec sol encombré, espace de travail sousdimensionné, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux, éclairage artificiel)
- loge d'artiste (éclairage insuffisant, espace de travail sousdimensionné)
- domicile de l'artiste
- lieux dédiés dans le milieu du spectacle, en extérieur (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu), intempérie, espace de travail avec sol encombré, espace de travail avec sol irrégulier)
- locaux non dédiés dans le milieu du spectacle (bruit supérieur à 80 dB, insuffisance de ventilation dans le milieu du spectacle, coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu), espace de travail avec défaut d'hygiène, défaillance de l'alimentation électrique, espace de travail inadapté à l'activité, espace de travail avec sol défectueux, espace de travail avec sol encombré)
- Nuisances (préventions)
  - éclairage artificiel
    - choisir des lampes sans risque photobiologique
    - concevoir un éclairage adapté
    - assurer la maintenance de l'éclairage
  - espace de travail sousdimensionné
    - optimiser le rangement
  - bruit supérieur à 80 dB
    - réduire le bruit
    - signaler les lieux bruyants
    - porter des protecteurs individuels contre le bruit
    - informer et former sur le bruit
    - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
  - éclairage éblouissant
    - concevoir un éclairage adapté
  - espace de travail inadapté à l'activité
  - espace de travail avec sol encombré
    - ranger
  - espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux
    - entretenir les escaliers
    - entretenir les sols
    - privilégier les sols anti-dérapants
    - signaler les dénivelés
  - bruit environnant de faible intensité
    - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
    - réduire le bruit de fond
  - intempérie
    - adapter si possible le poste aux intempéries
    - organiser le travail en ambiance chaude
    - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
    - informer les salariés (fortes chaleurs)
    - organiser le travail au froid
    - Porter des vêtements adaptés au froid
    - former à la CAT en cas d'orage
    - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
    - informer les salariés (grand froid)
  - éclairage insuffisant
    - concevoir un éclairage adapté
    - assurer la maintenance de l'éclairage
  - coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)
    - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
  - espace de travail avec sol irrégulier

- insuffisance de ventilation dans le milieu du spectacle
- espace de travail avec défaut d'hygiène
- défaillance de l'alimentation électrique
  - groupe électrogène de secours
  - sélectivité de l'alimentation électrique
- espace de travail avec sol défectueux
- **Effets sur la santé**
  - fatigue visuelle
  - lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
  - acouphènes
  - conséquence du bruit sur l'oreille interne
  - maladies de l'oreille externe
  - surdit  de perception
  - hyperacousie
  - effets extra-auditifs du bruit
  - risque d'accident du travail par effet masque
  - RG 42 (attention: liste limitative)
  - facteur accidentogène
  - autre chute d'un niveau à un autre
  - chute dans et d'un escalier et de marches
  - maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
  - arthropathies
  - RG 32
  - inconfort thermique lié à la chaleur
  - effets chroniques liés au froid
  - coup de soleil
  - coup de chaleur et insolation
  - effets de la foudre
  - épuisement dû à la chaleur, sans précision
  - traumatisme lié à une chute de plain pied
  - lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
  - chutes

## Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **intermittent du spectacle** (precarite du statut generant une charge mentale particuliere, employeurs multiples, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, contrainte relationnelle, variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)
  - **contact avec les spectateurs** (confusion vie privée-vie professionnelle, trac)
  - **travail au sein d'une équipe** (contrainte relationnelle)
  - **temps d'attente entre deux prises de vue**
  - **horaire variable** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
  - **travail le week-end** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés)
  - **amplitude horaire > 12 H**
  - **déplacements avec décalages horaires** (deplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (decalage horaire))
  - **représentation en direct** (représentation en public)
  - **partir en tournée** (contrainte relationnelle, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, déplacement routier)
  - **enfants intermittents du spectacle**

- **fluctuation de la charge de travail dans les métiers du spectacle** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
- **permanent du spectacle**
- **contact avec les techniciens du spectacle** (nuisances liées au travail en équipe, contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe)
- **travail de nuit dans le spectacle** (travail de nuit occasionnel)
- **Nuisances** (préventions)
  - **precarite du statut generant une charge mentale particuliere**
    - améliorer le statut
  - **employeurs multiples**
    - veiller à la gestion des volumes de travail
  - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
    - séparer lieux de vie et lieux de travail
  - **contrainte relationnelle**
    - faciliter la communication
  - **variabilite, imprevisibilite de la charge de travail**
  - **confusion vie privée-vie professionnelle**
    - séparer lieux de vie et lieux de travail
  - **trac**
  - **horaire generant une perturbation de la vie sociale**
  - **nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés**
    - limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés
  - **deplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (decalage horaire)**
  - **représentation en public**
    - temps de préparation suffisant
  - **déplacement routier**
    - prévenir le risque routier
    - aménager des accès
    - former les conducteurs routiers
    - signaler temporairement et baliser le chantier
    - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
    - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
    - signaler les dénivelés
    - Utiliser des véhicules appropriés
    - utiliser du matériel sur roulettes
    - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
    - informer et former à la manutention manuelle
    - mettre à disposition des sanitaires à proximité
    - limiter les organisations en horaires atypiques
    - respecter les temps de repos
    - privilégier les horaires favorisant la récupération
  - **nuisances liées au travail en équipe**
  - **contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe**
  - **travail de nuit occasionnel**
- **Effets sur la santé**
  - **épisodes dépressifs**
  - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
  - **surmenage**
  - **majoration de la fatigue générale**
  - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
  - **souffrance mentale**
  - **perturbation de la vie sociale**
  - **autres troubles anxieux**

- **conduite addictive**
- **tachycardie paroxystique**
- **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
- **troubles somatoformes**
- **trac**
- **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
- **état de stress post-traumatique**
- **troubles du sommeil**
- **dyspepsie**

## Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **passer des auditions** (situation entraînant une charge mentale particulière, sollicitation des cordes vocales, forçage de la voix, déplacement routier)
  - **lire le texte**
  - **apprendre le texte** (situation entraînant une charge mentale particulière)
  - **se préparer physiquement** (obligation de variations rapides du poids chez le comédien)
  - **se préparer mentalement** (situation entraînant une charge mentale particulière, confrontation avec la souffrance et/ou la mort, situation entraînant une charge émotionnelle)
  - **répéter** (situation entraînant une charge mentale particulière, travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,, contrainte relationnelle, sollicitation des cordes vocales, forçage de la voix, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, situation entraînant une charge émotionnelle, confrontation avec la souffrance et/ou la mort, nuisances induites par le scénario, sollicitation à caractère sexuel par la hiérarchie)
  - **se costumer**
  - **se maquiller ou se faire maquiller** (produits de maquillage et de démaquillage (cf produits))
  - **interpréter le rôle** (situation entraînant une charge mentale particulière, contrainte relationnelle, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, confrontation avec la souffrance et/ou la mort, situation entraînant une charge émotionnelle, sollicitation des cordes vocales, forçage de la voix, représentation en public, nuisances induites par le scénario, nuisances du comédien, sollicitation à caractère sexuel par la hiérarchie, éclairage artificiel, contraintes liées à la responsabilité dans le monde du spectacle)
  - **jouer des situations particulières** (nuisances induites par le scénario)
  - **faire la post-synchronisation** (sollicitation des cordes vocales, forçage de la voix, situation entraînant une charge mentale particulière, contrainte visuelle)
  - **faire la promotion du spectacle ou du film** (contrainte relationnelle, déplacement routier, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
- **Nuisances** (préventions)
  - **situation entraînant une charge mentale particulière**
    - former à la CAT face à une personne agressive
    - former à la CAT face à des personnes différentes
    - former à la CAT face à des personnalités difficiles
  - **sollicitation des cordes vocales, forçage de la voix**
    - organiser des pauses
  - **déplacement routier**
    - prévenir le risque routier
    - aménager des accès
    - former les conducteurs routiers
    - signaler temporairement et baliser le chantier
    - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
    - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
    - signaler les dénivelés
    - Utiliser des véhicules appropriés

- utiliser du matériel sur roulettes
- informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
- informer et former à la manutention manuelle
- mettre à disposition des sanitaires à proximité
- limiter les organisations en horaires atypiques
- respecter les temps de repos
- privilégier les horaires favorisant la récupération
- **obligation de variations rapides du poids chez le comédien**
- **confrontation avec la souffrance et/ou la mort**
  - favoriser l'analyse de la pratique, et les groupes de paroles
  - favoriser le travail en réseau
- **situation entraînant une charge émotionnelle**
- **travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,**
  - veiller à la gestion des volumes de travail
- **contrainte relationnelle**
  - faciliter la communication
- **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
  - séparer lieux de vie et lieux de travail
- **nuisances induites par le scénario**
  - relire systématiquement le scénario par le médecin du travail (comédien mineur)
  - consulter le médecin du travail sur les risques générés par le scénario
- **sollicitation à caractère sexuel par la hiérarchie**
- **produits de maquillage et de démaquillage (cf produits)**
  - respecter les durées d'utilisation après ouverture
  - ne pas stocker les produits près d'une source de chaleur
- **représentation en public**
  - temps de préparation suffisant
- **nuisances du comédien**
  - ordonnance de prévention - comédien
- **éclairage artificiel**
  - choisir des lampes sans risque photobiologique
  - concevoir un éclairage adapté
  - assurer la maintenance de l'éclairage
- **contraintes liées à la responsabilité dans le monde du spectacle**
  - effectuer une bonne préparation en amont
- **contrainte visuelle**
  - concevoir un éclairage adapté
- **Effets sur la santé**
  - **laryngite (aiguë)**
  - **troubles de la voix**
  - **effets sur la santé ORL**
  - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
  - **état de stress post-traumatique**
  - **anomalies du métabolisme**
  - **fatigue [asthénie]**
  - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
  - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
  - **lésions traumatiques de siège non précisé du tronc, membre ou autre région du corps**
  - **trouble de la personnalité et du comportement chez l'adulte, sans précision**
  - **allergies cutanées**
  - **RG 65**
  - **trac**
  - **fatigue visuelle**

- **anxiété généralisée**
- **vices de réfraction et troubles de l'accommodation**

## Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **scénario ou texte** (nuisances induites par le scénario)
  - **accessoires du comédien**
  - **animaux dressés** (morsure ou griffure)
  - **moyens de locomotion chez le comédien** (majoration des risques accidentels)
- **Nuisances** (préventions)
  - **nuisances induites par le scénario**
    - relire systématiquement le scénario par le médecin du travail (comédien mineur)
    - consulter le médecin du travail sur les risques générés par le scénario
  - **morsure ou griffure**
    - informer sur les spécificités des animaux
  - **majoration des risques accidentels**
- **Effets sur la santé**
  - **lésions traumatiques de siège non précisé du tronc, membre ou autre région du corps**
  - **trouble de la personnalité et du comportement chez l'adulte, sans précision**
  - **effets sur la santé infectieux**
  - **rage**

## Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **PUBLICS**
  - **critique de spectacle**
  - **acheteur de spectacle**
  - **PRODUITS, MATERIAUX**
  - **cosmétiques et traitement pour cheveux** (produit capillaire, cancerogènes, mutagènes, reprotoxiques en coiffure)
  - **produits de maquillage** (produit cosmétique divers)
  - **produits pour effets spéciaux** (2-propanol, ethanol, ammoniacque (NH<sub>4</sub>OH), toluène, acide naphthalènesulfonique, propane, protéine de latex)
  - **boissons et aliments chez les comédiens**
  - **cigarettes, cigares...**
  - **spectateurs** (contrainte relationnelle)
- **Nuisances** (préventions)
  - **produit capillaire**
    - prévoir un local technique
    - ordonnance de prévention - coiffeur
    - porter des gants, en coiffure
    - Veiller à l'hygiène des mains
    - appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien
    - informer sur l'allergie
    - effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie
  - **cancerogènes, mutagènes, reprotoxiques en coiffure**
    - informer sur le risque cancérigène, mutagène, reprotoxique
    - informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer
  - **produit cosmétique divers**
    - Veiller à l'hygiène des mains
    - appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien

- informer sur l'allergie
- effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie
- **2-propanol**
- **ethanol**
  - porter des EPI adaptés
- **ammoniaque (NH<sub>4</sub>OH)**
  - appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien
- **toluène**
  - si possible substituer les plus dangereux
- **acide naphthalenesulfonique**
- **propane**
- **protéine de latex**
  - Porter des gants appropriés à l'activité
  - appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien
  - Veiller à l'hygiène des mains
  - effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie
- **contrainte relationnelle**
  - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
  - **rhinite allergique, sans précision**
  - **asthme à prédominance allergique**
  - **dermite allergique de contact due aux cosmétiques**
  - **choc anaphylactique, sans précision**
  - **dermite irritante de contact due aux cosmétiques**
  - **urticaire de contact**
  - **RG 15**
  - **RG 15 bis**
  - **RG 43**
  - **RG 49**
  - **RG 49 bis**
  - **RG 65**
  - **RG 66 (attention : liste limitative)**
  - **irritation de l'oeil**
  - **irritation voies aériennes supérieures**
  - **irritation cutanée**
  - **syndrome psycho-organique des solvants**
  - **symptômes et signes généraux**
  - **effets sur la santé en rapport avec la famille chimique**
  - **dermite allergique de contact (RG 65)**
  - **infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané**
  - **dermatoses et eczéma**
  - **urticaire et érythème**
  - **dermite irritante de contact due aux solvants**
  - **effet toxique de solvants organiques**
  - **allergie**
  - **maladies de l'appareil respiratoire**
  - **affections aiguës des voies respiratoires supérieures**
  - **autres maladies de l'appareil respiratoire**
  - **RG 84 (attention : liste limitative)**
  - **dermite irritante de contact**
  - **reprotoxique catégorie 2**
  - **RG 4 bis**
  - **rhinite allergique et vasomotrice**

- RG 95
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

## Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - costumes du comédien

## Santé et Travail

Chaque rôle induit des contraintes et des risques spécifiques. Les nuisances induites peuvent être d'ordre traumatique, physique ou psychique. Elles sont aggravées par la répétition des scènes.

Ces contraintes santé sont aggravées par la précarité et la non prise en compte par le comédien lui-même des risques qu'il prend pour sa santé. Le rôle, les impératifs du spectacle passent avant tout.

La souffrance du comédien n'est pas toujours reconnue par le reste de l'équipe.

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- à l'amiante
- aux rayonnements ionisants
- au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- au risque hyperbare
- aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes

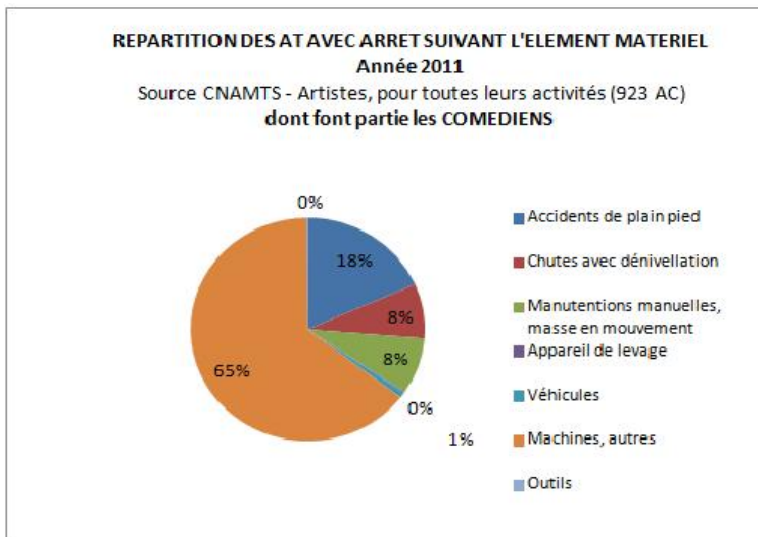
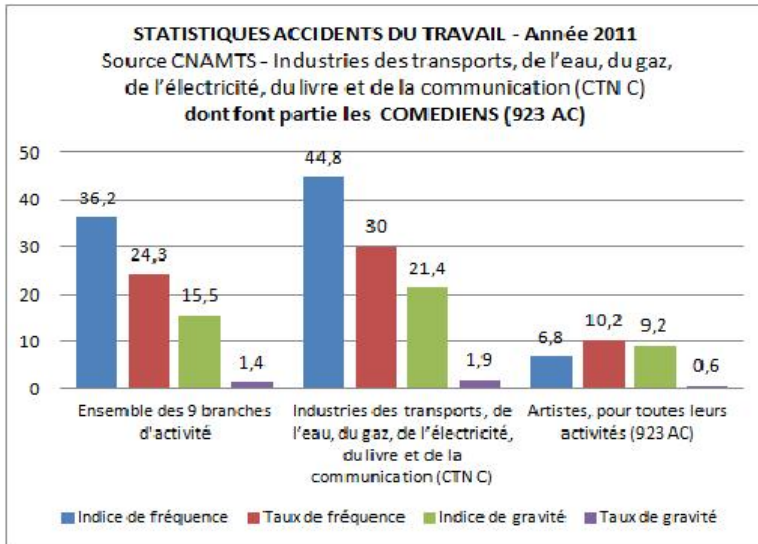
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont

:

- **Tableau n°04BIS : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant**
- **Tableau n°15 : Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés**
- **Tableau n°15BIS : Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre**
- **Tableau n°43 : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères**
- **Tableau n°49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines**
- **Tableau n°49BIS : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique (! liste limitative)**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels (! liste limitative)**
- **Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)**

4. **Statistiques accidents du travail année 2011 "Artistes, pour toutes leurs activités (923 AC)" dont font partie les COMEDIENS :**



## Conclusion

Le métier de comédien est soumis à la précarité et la plupart d'entre eux sont des intermittents du spectacle. La notoriété et la reconnaissance du public sont des facteurs de valorisation et contribuent à une amélioration du ressenti des conditions de travail.

Il existe une très grande différence entre l'image qu'a le public des acteurs reconnus et la vie réelle qu'ils mènent. La reconnaissance de la profession est un soutien.

Une surexposition médiatique peut engendrer une autre souffrance.

